



**OBJET**

**CS2023-024**

**-**

**APPROBATION**

**MARCHE**

**-**

**TRAVAUX**

**INTERCONNEXION**

**LIGNIERES A LA PALLU**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Votants : 8

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR LECOURT JEAN-LUC  
MR GERARD MICHEL  
MR LEBLANC SYLVAIN  
MR DUPLAINE LOIC  
MR DAVOUST DOMINIQUE  
MR BAYEL JEAN-CLAUDE  
MR HARTOUT PETER  
MME CONNEAU MARIE

Absents Excusés :

MR GUILMEAU HENRI  
MR CHAUVEAU DAVY  
MR MAUNOURY REMY  
MR GESLAIN DENIS  
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE  
MR ESNAULT MARCEL

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 12 septembre 2023**  
**Convocation du : 23 août 2023**

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20230912-CS2023\_024-DE



Monsieur le Président,

Informe le comité syndical que la commission d'appel d'offres réunie le 11 SEPTEMBRE 2023, a retenu l'entreprise CANA OUEST pour les TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/RENFORCEMENT AEP DES RESEAUX DU SYNDICAT - PROGRAMME 2023 - INTERCONNEXION LIGNIERES-ORGERES LA PALLU - TRONCON LA PALLU BOURG A LA CROIX CAHIN

Cette décision a été prise compte-tenu des critères de choix ci-après :

- valeur technique des prestations (50%),
- prix des prestations (40%)
- délai d'exécution (10%)

Le prix de la prestation s'élève à 198 550.80 € H.T

Le Comité syndical,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal et du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet HYDRATEC d'Angers-49-, chargé de la maîtrise d'œuvre,

Entérine la décision de la commission d'appel d'offres du 11 SEPTEMBRE 2023.

- Approuve le marché tel que présenté pour un montant de 198 550.80 € H.T
- Autorise Monsieur le Président, ou en son absence un de ses Vice-Présidents à le signer ainsi que toutes les pièces à intervenir dans le cadre du dit marché.
- La demande de subvention à laquelle il peut prétendre dans le cadre du dit projet ainsi que l'autorisation de commencer les travaux ont été sollicitées auprès du Département ainsi que le plan de financement ont été évoqués lors de l'approbation de l'avant-projet. Voir la délibération n° CS2023-021 Approbation AVP INTERCONNEXION LIGNIERES A LA PALLU - demande de subventions
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 - Opération n°145.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 septembre 2023.

Le Président,  
J.-L. LECOURT

